

**PROGRAMME PLURIANNUEL D'INTERVENTION 2015 - 2019
POLITIQUE DE TRAITEMENT DES FRICHES ET DES SITES ET SOLS POLLUES**

CONVENTION DE TRAVAUX

**COMMERCY – Quartier OUDINOT – Requalification – Travaux 2ème tranche
P09RM50X004**

Le Bureau de l'Etablissement Public Foncier de Lorraine, agissant en vertu des délégations accordées le 23 juin 2015 par le Conseil d'Administration (délibération N° 15/15 portant adoption du Règlement Intérieur),

Vu le décret N° 73-250 du 7 mars 1973 modifié, portant création de l'Etablissement,

Vu le programme pluriannuel d'intervention 2015-2019 approuvé le 4 mars 2015,

Vu la sollicitation de la communauté de communes du Pays de Commercy pour une intervention de l'établissement dans le cadre de la requalification du quartier Oudinot situé sur le ban communal de Commercy, en vue de son développement économique,

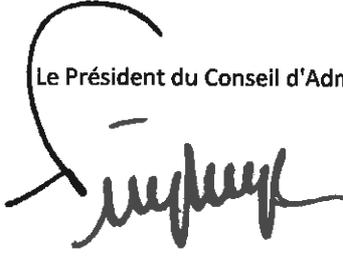
Considérant la consultation écrite des membres du Bureau en date du 21 avril 2016, organisée conformément à l'article 13 du règlement intérieur,

Considérant le résultat favorable du vote,

- prend acte de l'engagement de travaux de déconstruction et évacuation d'enrobés présentant de fortes teneurs en hydrocarbure, traitement et évacuation de citernes d'huiles usagées sur le site susvisé ; le montant prévisionnel de l'opération est de 300 000 €TTC, pris en charge à 80% par l'EPFL et 20% par la communauté de communes du Pays de Commercy.

- laisse le soin au Directeur Général de signer avec la communauté de communes du Pays de Commercy, la convention de travaux annexée à la présente délibération, et de procéder, en tant que de besoin, à des adaptations mineures d'ordre rédactionnel.

VU ET APPROUVE
LE **19 MAI 2016**
Le Préfet de Région,
Pour le Préfet et par délégation
Le Secrétaire Général Adjoint pour
les Affaires Régionales et Européennes
François SCHRICKE

Le Président du Conseil d'Administration,

Julien FREYBURGER